

DÉPARTEMENT
S A V O I E
CANTON
BOURG-SAINT-MAURICE
COMMUNE
T I G N E S

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

N° 061 du 28 novembre 2019

Application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2019 modifiant les délibérations portant délégations d'attribution au Maire.

OBJET : AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE SPORT NATUREL SIS LIEU-DIT « LA GRANDE ECURIE » - DEPÔT D'UNE DECLARATION PREALABLE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°D2019-01-01 du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2019 modifiant les délibérations portant délégations d'attribution en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de TIGNES souhaite aménager un nouveau terrain de sport naturel, situé au lieu-dit « La Grande Ecurie » au Val Claret,

Considérant que dans le cadre de cette opération, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable pour l'aménagement d'un nouveau terrain de sport naturel, sur les parcelles cadastrées section E sous les numéros 1610 et 684,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer et signer le dossier de déclaration préalable pour l'aménagement d'un nouveau terrain de sport naturel sur les parcelles cadastrées section E sous les numéros 1610 et 684, sis lieu-dit « La Grande Ecurie » au Val Claret.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE, LE

Pour extrait conforme certifié par Monsieur le Maire qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tignes, le 28 novembre 2019

Le Maire,

Jean-Christophe VITALE

